Cas pratique - Droit Constitutionnel

Par **marie31000**, le **23/04/2015** à **09:50**

Bonjour [smile4]

Je suis actuellement en révision pour mes partiels, je suis en train de faire les sujets déjà tomber les années précédentes mais je suis bloquée sur un cas pratique :

M.B ministre du Gouv°, a hier publiquement critiqué le 1er Ministre en laissant entendre qu'il n'était pas à la hauteur de ses fonctions. A vrai dire, il ne faut pas s'en étonner. M.B ambitionne de prendre sa place. Pour cela, il s'est lancé plusieurs mois dans une opération de communication auprès des députés et des sénateurs de la majorité (par le bonheur, le parti présidentiel à la majorité dans les 2 assemblées) multipliant les rencontres au cours desquelles il présente son futur programme de Gouv°. Il pense en effet qu'il a besoin du soutien de l'AN et du Sénat pour pouvoir être nommé 1er ministre par le Président.Quant à la révocation du 1er ministre actuel par le président, c'est une quest° de quelques semaines, estime t-il.

Ainsi, j'ai commencée. Tout d'abord, d'après l'article 8 de la Constitution, sur la proposititon du 1er Ministre, le Président de la République nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

J'attend votre aide, merci d'avance :D

Par **marie31000**, le **23/04/2015** à **16:21**

Personne ?

Par **Eydlo**, le **27/04/2015** à **19:37**

il ne peut pas critiquer le premier publiquement sans aucune présomption légale;il pourait etre poursuivi pour diffamation

Par **Emillac**, le **27/04/2015** à **20:34**

Bonsoir,
Plaît-il ?
Un Premier ministre qui porterait plainte contre un de ses ministres pour diffamation ? Vous divaguez !!!
[citation]la peur provient de l'ignorance[/citation]
A qui le dites-vous ![smile31]

Par **Emillac**, le **27/04/2015** à **20:40**

Bonsoir,
[citation]J'attend votre aide, merci d'avance
...
Personne ?
[/citation]
Oui mais c'est quoi votre problème ? Vous ne posez aucune question.

Par **Eydlo**, le **27/04/2015** à **21:54**

bonsoir emilac ta petètre raison car c'est une affaire politique ,mais explique nous un peux comment il doit s'y prendre

Par **Emillac**, le **27/04/2015** à **22:41**

Bsr,
[citation]comment il doit s'y prendre[/citation]
Qui ?
Marie31000 a déjà donné la solution...

Par **Eydlo**, le **28/04/2015** à **13:53**

ok

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés